

Le Conseil Municipal se réunira le jeudi 20 Septembre 2018 à 19h30 salle du Conseil Municipal.

ORDRE DU JOUR

1. Autorisation d'emprunt pour le projet « Place des Marcs » – **Délibération**
2. Décision modificative - **Délibération**
3. Vente de la Maison « ancienne régie »
4. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme
5. Projet « Place des Marcs » - Réunion cabinet d'architecte BCR
6. Rentrée scolaire 2018/2019 (effectifs, restaurant scolaires, travaux d'été,)
7. Site internet et panneau de la Commune
8. CMJ
9. Questions diverses

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 20 Septembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame CASBOLT, Maire.

Convocation du 17 Septembre 2018 (Présent Excusé)

Mr SPAY Romain (20h)
 Mr COGNARD Denis (**pouvoir**)
 Mme CANARD Catherine
 Mr DUFOUR Sébastien
 Mr MIDEY Jean-Yves (20h21)

Mme DESSEIGNE Sophie
 Mme DASSONVILLE Denise (**pouvoir**)
 Mr WILSON Douglas
 Mme HAMET Rachel (20h33)

Mme CASBOLT Josiane
 Mr DURAND Pascal
 Mme DUCOTE Corinne
 Mr SPAY Pierre-Yves
 Mme WILSON Marie-Claude

Présentation de la stagiaire en secrétariat de mairie (Laetitia ALBOUY)

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude WILSON est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 5 Juillet 2018 : le procès-verbal de la réunion du 5 Juillet est adopté à l'unanimité, sans observation majeure.

1. Autorisation d'emprunt pour le projet « Place des Marcs » – Délibération

Dans le cadre de son programme d'investissement N°147 « Aménagement de la place des Marcs » la commune a sollicité auprès du Crédit Agricole Mutuel Centre Est un prêt de 450 M€ pour le financement d'investissement du programme d'aménagement de la place des Marcs.

♦ **DE 2018/034**

L'emprunt sera imputé sur le budget général, un transfert sur le budget annexe sera effectué en fonction de la quote-part attribuée au commerce.

2. Décision modificative N° 1 - Délibération

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2116 - 79	Cimetières	2000.00	
2151	Réseaux de voirie	-2000.00	
	TOTAL :	0.00	0.00

♦ **DE 2018/035**

3. Vente de la Maison « ancienne régie »

Suite à la délibération du 04 Avril 2018 (DE 2018-025) autorisant la vente d'un bien communal situé sur deux parcelles. Une maison de 85 m2 sur un terrain de 770 m2 (parcelle D163)

Un terrain de 610 m² (parcelle D164).

Une estimation a été demandée et présentée au Conseil

Un compromis de vente a été signé le 30 août 2018 ;

Prix de la vente : 155 000 euros

Frais d'agence : 8 000 euros (part commune)

La signature définitive devrait intervenir au plus tard le 14 décembre 2018.

Une servitude d'accès au parking, a été consignée dans l'acte de vente. Elle concerne l'emplacement de stationnement situé au nord de la parcelle pour les riverains.

4. Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme

Comme évoqué précédemment, une modification simplifiée du PLU est nécessaire sur les points suivants :

- point n°1 : ajustement des hauteurs (article 10), de l'emprise au sol (article 9) et de la règle sur les déblais (article 11).
- Point n°2 : suppression de l'emplacement réservé n°2 à Sathonat.
- Point n°3 : mise à jour du nuancier. (Ajout du blanc et gris clair dans les menuiseries)
- Point n°4 : mise à jour des plans d'assainissement : Remplacer les annexes du projet d'assainissement par le plan du réseau existant
- Point n°5 : permettre le changement de destination des bâtiments agricoles situés en zone A
- Point n°6 : Modification de l'occupation du sol en zone U.

Le Conseil met en avant la responsabilité de Mr Mosbach et déplore le coût qu'engendre la modification simplifiée.

Mr Mosbach viendra à la mairie pour une présentation du PLU modifié.

Une première réunion de travail est prévue le samedi 22 septembre avec la commission pour faire l'inventaire des bâtiments d'exploitation susceptibles de changement de destination, essentiellement dans les hameaux, en cas de cessation définitive et totale de l'activité agricole et viticole. Le CDPNAF sera consulté pour avis.

5. Projet « Place des Marcs » - Réunion cabinet d'architectes BCR

Visite de courtoisie au Cabinet d'architectes BCR pour appréhender leur organisation, leurs outils et les personnes en charge du dossier.

Le compte rendu de la visite reprend les grandes lignes de notre entretien ainsi que le recensement des besoins pour l'avancement des travaux. La commune doit fournir, par ordre de priorité :

- Un relevé de géomètre sur toute la zone d'étude concernée comprenant plan de bornage, relevé des réseaux (dimensions, position, profondeur) et relevé topographique
- La liste et le cahier des charges des subventions visées
- Une étude de sol de type G2 AVP. Le BET structure fournira un plan de reconnaissance sur la base de l'esquisse.
- La mairie devra également mandater par la suite un bureau de contrôle et un contrôleur SPS.
- Faire réaliser un diagnostic de repérage d'amiante et de plomb avant travaux.

Points abordés ce jour :

- Acquisition en cours d'une parcelle (BND) vers le platane (n°113 section C)
- Les bâtiments et la zone du projet, ne sont pas raccordés au tout à l'égout. Une solution technique devra être étudiée afin de permettre le raccordement. Importance d'obtenir un relevé de géomètre avec informations sur les réseaux enterrés rapidement. Le cabinet d'étude retenu pour le Schéma Directeur d'Assainissement porté par la commune de Chânes et Saint Amour Bellevue est Jean-Christophe BUJARD - ICA environnement
- Le SYDEL prendra en charge l'enfouissement des réseaux et les candélabres et une prise de contact doit avoir lieu par Projelec avec Mr Chambard pour étudier la possibilité d'élargir la palette de choix des équipements, afin que ceux-ci s'intègrent dans la réflexion globale menée par la commune. Les réseaux Telecom seront également enfouis. Il conviendra de veiller à ce que le SYDEL obtienne toutes les informations concernant les besoins du projet. Ils devront attendre l'avancée des études afin d'intégrer nos besoins.
- Borne de recharge voiture électrique – A positionner vers les restaurants, pour une visibilité optimale.
- Placette direction La Ville – mener une réflexion sur son statut > ornementation ou stationnement ? Conserve-t-on tous les arbres ? Comment cache-t-on le transformateur ?

- **DRI** – M. Biard, assisté de M. DA COSTA est l'interlocuteur de la commune. L'équipe de maîtrise d'œuvre entrera en contact avec lui afin d'obtenir toutes les informations liées aux caractéristiques minimales requises pour le dévoiement et l'adaptation de la Route Départementale

- Local **Boulangerie** - M. Loic Gros, artisan boulanger, est retenu en tant que futur locataire. La commune organisera une rencontre à la mairie début septembre afin de prendre connaissance des besoins de l'artisan (caractéristiques techniques des

équipements, dimensions, méthodologie de travail, etc) - Orientations : créer un local qui s'étend sur une terrasse extérieur, autour de l'arbre conservé – donnant sur le grand paysage

- Local **Coiffeur** – Pas d'interlocuteur désigné ce jour. Les enjeux techniques étant moins complexes que pour le boulanger, la maîtrise d'œuvre peut continuer à avancer sans. La puissance électrique des équipements est néanmoins un élément à fournir rapidement.

- Local **service à la personne** – Pas d'occupant trouvé à temps complet pour le moment - Orientations : tendre vers un local simple à investir

- **Stationnement** : La prise en compte des accès donnant sur la place et de l'encombrement de l'extension ne permettront pas la création suffisante de places de parking pour supprimer tout le stationnement devant les restaurants. Orientations : Des places de stationnement au nombre de 4 sont à attribuer en dépose-minute afin qu'elles soient utilisées par la clientèle des commerces. Des places de stationnement au nombre de 2 sont à attribuer aux logements. Les salariés des commerces seront incités à aller se garer vers l'actuelle aire sablée proche du terrain de tennis.

- L'**abri bus** pourrait être démoli et les toilettes publics mises aux normes PMR et seront intégrées dans la future extension du bâtiment.

Une demande de déplacement du portillon de M. Berthier a été effectuée par Madame le Maire. Son accord a été stipulé par une autorisation écrite.

Un géomètre expert a commencé le travail d'étude et de mesures de sol

Trois esquisses seront proposées par l'architecte le 25 Octobre 2018 à 18h30 à la commission bâtiment.

Le projet avancé sera présenté par l'architecte le 08 novembre 2018 à 18 heures avant la réunion du conseil municipal.

Une réunion publique sera programmée pour la présentation du projet (Les préoccupations des riverains et leurs suggestions seront alors examinées)

Parcelle 113 (multipropriétaires) : Mme CHARDON nous a cédé pour l'€symbolique la partie la concernant. L'acte de cession a été signé chez Me Delayat début Aout. Reste encore deux actes à établir : M. PICARD et succession NIERMONT en cours.

Le projet du salon de coiffure n'est plus d'actualité.

Un projet de vente de produits régionaux est envisagé en partenariat avec le boulanger.

D'autres propositions pourront être envisagées.

6. Rentrée scolaire 2018/2019 (effectifs, restaurant scolaire, travaux d'été,)

Ecoles :

La rentrée des classes a eu lieu le lundi 03 Septembre 2018 :

Répartition dans les écoles du RPI (total 92 élèves : Saint Amour Bellevue : **45**, Saint Verand : **20**, Pruzilly : **27**)

Différents travaux et achats avec la collaboration des employés communaux ont pu être effectués pendant les vacances dans les bâtiments scolaires à savoir :

- Les boiseries extérieures de la petite école ont été repeintes par l'entreprise de STEVEN JAMES.
- La porte qui accède au logement et au local à vélos a été également repeinte.

Transfert de mobilier à la petite école afin d'assurer les 3 niveaux scolaires (PS, MS, GS).

Les plaques au plafond, endommagées par les fouines, ont été changées dans l'école primaire.

Restaurant scolaire :

La restauration scolaire sur un seul site a débuté à Saint-Amour-Bellevue le jour de la rentrée.

75 repas par jour sont servis en moyenne..

Des sous-compteurs « électricité et eau » ont été installés pour le bon fonctionnement de la cantine.

Les Maires du RPI se sont rendus sur place pour une visite de la nouvelle organisation.

Deux ou trois personnes sont en permanence avec les enfants.

Une convention entre les 3 Maires du RPI est en cours de validation afin de déterminer le mode de répartition des charges supportées par la Mairie de Saint-Amour-Bellevue.

Une Assemblée Générale des Gloutons se tiendra lundi 24 septembre 2018 dans la salle du conseil.

Les frais de fonctionnement seront avancés par la commune accueillante, puis refacturés au 30 juin de chaque année aux deux autres communes, selon le mode de répartition retenu : à hauteur de 50 % proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune et pour 50 % proportionnellement au nombre d'élèves scolarisés dans chaque commune du RPI.

Les frais de fonctionnement sont les suivants :

- Les frais d'électricité, eau, gaz, téléphone, maintenances diverses, (Véritas, équipement au gaz, extincteurs etc...)
- Les consommables, matériel et produits d'entretien etc...
- Achat de matériel culinaire supplémentaire et d'électroménager dont le coût est supérieur à 500 € (après consultation et validation par écrit des trois communes)
A l'exception de :
- Les impôts fonciers seront pris en charge par la commune de Saint-Amour-Bellevue

Les impôts et taxes de toute nature relatifs à l'activité exercée par l'Association seront supportés par cette dernière.

7. Site internet et panneau de la Commune

Insertion sur la première page du site internet d'un onglet : informations municipales / administratives

Présentation de la maquette « panneau municipal » validée par la commission tourisme conforme au devis accepté lors d'un précédent Conseil.

Des difficultés pour se repérer sur le site ont été signalées ainsi que la présence de deux pages facebook. L'onglet « agenda » renvoie à la page d'accueil. Les procès verbaux des réunions du CMJ n'apparaissent pas dans le bon ordre.

8. Conseil Municipal Junior

Réunion de préparation du plan d'actions de l'année 2018/2019 a eu lieu le jeudi 20 Septembre 2018 à 18h00.

Le voyage à Paris du 24 Octobre s'organise. Les billets des 7 jeunes ont été achetés sur le budget communal. Les accompagnateurs ont financé eux-mêmes leur voyage.

Pour la nouvelle année le CMJ prévoit les opérations suivantes : opération lunettes sans frontières (un flyer sera inséré dans le prochain bulletin municipal).

Une initiation à la citoyenneté est envisagée au cours de chaque réunion de conseil.

Afin de célébrer le centenaire du 11 novembre 1918, une lecture de lettres de poilus est envisagée avec la présentation d'objets d'époque avec la participation des aînés du village (chorale)

La date du prochain CMJ est fixée au 26 septembre 2018, avec l'espoir d'accueillir de nouveaux membres.

9. Questions diverses

➤ Assainissement

Lecture du courrier de Mr BUY, Mr CHARIWE et Mr ROUX

Lecture du courrier de Mme GUILLET avec la réponse de la mairie.

➤ Travaux réalisés dans la commune au cours des mois d'été

- Le sol de toilettes handicapées dans la salle des fêtes par les employés communaux
- Les peintures de marquage au sol à l'intérieur du village (passage piéton etc ...)
- Les peintures des boiseries fenêtres de la salle des fêtes et de la mairie
- L'entretien des massifs pendant les vacances par Etienne DUC et Jean Yves NAUDIN.

Chaque numéro de maison non réclamé sera installé directement par l'employé communal.

Les panneaux d'affichage achetés par CLS seront installés prochainement.

➤ Travaux d'enfouissement

Les travaux sont en cours d'achèvement, il reste à effectuer :

« Orange », les câbles n'ont pas encore été enfouis.

Le transformateur vers Monsieur Jacques LANIER est à enlever, ainsi que certains poteaux dans les vignes.

La ligne moyenne tension sera supprimée.

Plusieurs lampadaires ont été installés.

➤ SIVOM/VOIRIE

- Les Brecatons : Rappel – le but est aussi « d'améliorer » le carrefour.

- Route de la St Valentin : les limites de réfection de la route ont été étudiées sur place à l'aide du plan. Reprofilage/enduit après reprise de la tranchée AEP en BB 0/10.

- Sathonat : Prévoir un balayage, présence de gravier.

Il a été signalé à Mr Midey adjoint, de la commission voirie, un problème de canalisation bouchée volontairement rue des Poulets. Il est nécessaire de se renseigner s'il s'agit d'un fossé privé ou non.

Les travaux de réfection des routes se feront après les vendanges
Les travaux de canalisation d'eau (descente Bourgneuf) reprennent en fin de congés.

➤ **Incivilités : vol plaque de rue**

Remise en état des jeux pour enfants au terrain multi-sport suite à des actes de vandalisme.
On déplore le vol d'une plaque de rue : (rue de la Folie) ainsi que des barrettes directionnelles.

A l'étude : doubler la capacité des PAV pour résoudre les problèmes d'incivilités. Un rappel de leur fonctionnement paraît nécessaire.

➤ **Permis de construire**

Cinq permis ont été accordés

➤ **Trésorerie de la Chapelle de Guinchay.**

Les finances publiques vont fermer huit trésoreries en Saône-et-Loire dont celle de la Chapelle de Guinchay, dans le but de réaliser des économies opérationnelles, (39 communes).

Une réunion d'information s'est tenue le 19 septembre 2018 à 18h à la mairie de La Chapelle de Guinchay en présence des Maires des communes du secteur.

Une centralisation et une réorganisation sera mise en place au centre des impôts de Mâcon. Mr Dufayard sera le prochain Trésorier Payeur.

➤ **Confirmation de mariage**

Plusieurs confirmations de mariage ont été célébrées au cours de l'été.

➤ **Tour de table :**

- Mme Rachel Hamet ne sera pas disponible pour l'état des lieux de la salle des fêtes à 17h00 le vendredi 21 septembre 2018. Madame le Maire s'en chargera.
- Mr Romain Spay : demande de Mr Guillaume Delmas concernant la pose de tuyaux dans une chaire par le SIVOM.
- Mr Sébastien Dufour : signale des problèmes de débordement au PAV
- Mme Sophie Desseigne : Réunion du Sou des Ecoles : après sa réactivation, un projet de visite au Centre Eden pourrait nécessiter une participation communale. Un (e) Président (e) n'est pas désigné à ce jour.

➤ **Date du prochain CM :**

Le Jeudi 08 Novembre 2018 à 18h00

➤ **L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00**